

Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Frātrum

Vol. I

No. II

Montréal, Février 1910.

50 cts par an

GARDEZ VOTRE CERTIFICAT

Rejoignant, l'autre matin, le docteur B..... qui faisait, à sa clientèle, ses premières visites quotidiennes, je le trouvai soucieux, presque inquiet, lui qui, d'ordinaire, sème partout la joie et l'espérance

—Voyons, cher docteur, qu'y a-t-il donc qui te va pas? Trop de clients, des maladies récalcitrantes, des honoraires qui n'entrent pas, quoi encore?

—Rien de tout cela, mon ami. Je suis préoccupé par un grave problème. Au fait, toi qui es membre d'une conférence de la Saint-Vincent-de-Paul, tu vas pouvoir m'aider. Fais route avec moi et je vais te mettre au courant en peu de mots.

Et voici ce que le brave praticien me raconta: J'avais, dans ma clientèle, un jeune homme, excellent ouvrier, marié voilà cinq ans et qui avait un père de trois enfants pleins de vie. Suivant son habitude, lors de son mariage, je lui suggérai d'acheter une assurance dans une de nos nombreuses sociétés de secours mutuelles, l'Alliance Nationale entre autres, et il suivit mon conseil. Tout alla bien jusqu'à il y a six mois. Vers ce temps, pour une difficulté sans importance, il vint à se présenter à son cercle et de payer ses contributions. Il fut suspendu, on l'en prévenait, mais il n'en fit aucun cas. Or voilà deux jours, comme il revenait le soir, de son ouvrage, il se hâta d'arriver à son foyer, il traversa la cour du chemin de fer pendant que les barrières étaient encore fermées et il fut frappé par une locomotive arrivant en sens inverse du sien qui venait de passer. Le malheureux ne se rendit pas compte que le gardien de la barrière ne se faisait pas suffisamment et qu'il n'y avait plus de danger. La mort fut instantanée. Tu vois, mon ami, que ça ne va pas. Tu es un homme sage, comme ce qui advint! Du jour au lendemain, la misère entra par la grande porte dans ce logis et tout souriait la veille. Pour comble, la mère est maintenant malade du choc nerveux, de douleurs, et du surcroît de travail qu'elle a dû supporter pour faire face à ce surcroît de dépenses et à la perte de tout revenu. Voilà le problème dont je cherche la solution. Comment venir en aide? Il va falloir la conduire à l'hôpital, et placer les deux enfants plus âgés à l'asile ou chez des parents. N'est-ce pas que c'est un cas bien pénible, et que tu vas m'aider à trouver ces pauvres victimes qui n'ont rien fait pour mériter un tel sort? Je le lui promis et elle me parla.

Mais, entre-nous, avouez donc combien la position de cette famille aurait été différente si cette société de secours mutuels était venue lui offrir l'abri et la nourriture au lendemain de cette cruelle qu'elle a faite? Sociétaires! n'oubliez pas votre certificat. Qui sait le tort que vous pouvez causer à ceux

que vous aimez et qui vous aiment, en agissant ainsi. Cette femme, ces enfants qui font votre orgueil et votre bonheur, ne les exposez point à rester à la merci de la charité publique, pour une futilité. Placez-vous au-dessus de ces petits incidents de l'existence. Songez que malade ou bien portant, faible ou vigoureux, jeune ou âgé, la mort nous guette tous et partout. L'heure de notre trépas sonne au moment où l'on n'y songe le moins, et c'est être cruel, barbare même, que de ne pas prévenir les effets de cette éventualité en ne restant pas assuré, fut-ce même un jour.

Vous qui avez une femme, vous qui avez des enfants, vous qui avez des parents, des frères ou des sœurs, gardez votre certificat.

UN EXEMPLE SALUTAIRE

Secrétaire-Financier condamné à un an de prison

M. W. E. Hill, secrétaire-financier pour le Conseil No 669, des Knights & Ladies of Security, Société de Secours Mutuel opérant aux Etats-Unis, a plaidé coupable à l'accusation d'avoir employé à son usage l'argent de ce conseil et a été condamné à un an de prison.

Le détournement dont il s'est rendu coupable, s'élève à \$924. Ce pécuniaire couvrait une période de sept années, aux termes de l'acte de mise en accusation, l'argent ayant été pris par petites sommes.

Cette affaire est de nature à faire réfléchir les officiers qui pourraient être tentés d'employer les fonds des sociétés pour leur usage personnel. Il arrive parfois, malheureusement, que certains officiers paraissent oublier ou ne pas se rendre compte qu'ils n'ont pas droit de se servir, pour eux-mêmes, de l'argent qu'ils détiennent comme officiers.

Ce jugement que nous signalons entre plusieurs, donne un enseignement salutaire aux sociétaires qui remplissent les fonctions de secrétaire financier ou de trésorier d'une société comme la nôtre. C'est aussi un avertissement pour les présidents et les vérificateurs ou auditeurs des comptes, d'avoir à surveiller efficacement l'administration sous ce rapport. Il arrive malheureusement trop souvent que cette partie de l'administration soit négligée, et maints auditeurs ne paraissent pas se douter de la responsabilité qu'ils encourent en certifiant comme exacts et fidèles les états de situation qui sont soumis aux assemblées.

Lorsqu'un secrétaire financier adopte comme méthode de déposer les fonds du conseil ou du cercle au crédit de son propre compte et paie indifféremment avec l'argent appartenant ainsi à la société, tantôt ses dettes personnelles, tantôt celles de la société, le temps n'est pas éloigné

ou il sera dans l'impossibilité complète de rendre compte de sa gestion.

Quelque faible que soit le déficit d'abord, le dénouement fatal est certain. Petit à petit le déficit ira grossissant et au moyen de subterfuge on pourra dissimuler pendant un certain temps au président et aux auditeurs inattentifs, l'état des choses et se tromper soi-même sur la gravité et l'importance de la faute commise, mais la situation deviendra de plus en plus difficile et le jour où l'affaire sera découverte, sera un jour de malheur pour la société, mais encore davantage pour l'officier coupable et sa famille.

Sans doute que les conseils ou cercles sont protégés, généralement, par une police d'assurance garantissant la fidélité de leurs officiers, mais il n'est pas bon de trop se reposer sur cette police lorsque ce détournement aurait pu être facilement évité par une surveillance convenable. Les compagnies d'assurance peuvent invoquer, dans une certaine mesure, cette négligence coupable, pour se libérer de leurs engagements, mais ces compagnies d'assurance sont bien justifiables, lorsqu'elles sont appelées à indemniser une société pour tel détournement, de traduire en cour criminelle les officiers coupables. Il n'y a pas de raisons pour qu'il en soit autrement. Aucun argent n'est plus sacré que celui qui est destiné à la protection des malades, des veuves et des orphelins, et on ne peut faire valoir aucune bonne raison pour faire échapper des mains de la justice, ceux qui volent cet argent.

LES CHANTS OU CRIS D'ANIMAUX

Comment on dénomme le chant ou le cri des animaux.—"Parmi les oiseaux: la linotte, l'hirondelle, le roitelet gazouillent; le merle, le loriot, le courlis, sifflent; l'aigle trompette, l'alouette tirelire; la caille nasille; le hibou et la chouette huent; la cigogne craquette; la grue craque; la colombe et le ramier gémissent; la grive gazouille et grigotte; la mésange titine; le milan huit; l'orfraie hurle; le paon crie; la perdrix cocobe; le perroquet gase; la poule glousse les petits poulets piaulent; la pie jacasse; le geai cajole; le pinson frigotte; la tourterelle roucoule; le coq coqueline et le dindon glougloute; le rossignol et la fauvette chantent.

Parmi les insectes: l'abeille, le hanneton et la mouche bourdonnent; la cigale frissonne et le grillon grisilonne.

Parmi les mammifères: le cheval hennit; l'âne domestique braie, mais l'âne sauvage brame comme le cerf; le faon râle; le boeuf mugit; le bélier battère; le bouc mouette; le buffle souffle; le loup hurle; le renard et le tout petit chien glapissent; le chien aboie; l'éléphant baronne; le léopard miaule comme le chat; l'ours grommelle; le rat ravit; la souris chichicotte et le tigre rauque ou rognonne.

L'EXAMEN MEDICAL ET L'ASSURANCE-VIE

(Suite)

Qualités d'un bon Examen Medical

Je n'ai pas présentement l'intention de signaler toutes les qualités qu'exige un bon examen médical. Je veux, bien simplement, attirer l'attention de nos médecins-examineurs sur certains petits détails qui, à première vue, peuvent paraître insignifiants, mais qui, dans l'ensemble, aident à prendre une décision sur le choix de certains membres. Ainsi, lorsqu'un candidat se présente à l'examen médical, évitez toujours la présence d'une troisième personne; le candidat pourrait avoir des confidences à vous faire qu'il n'aimerait pas à révéler en présence de tierces personnes, surtout s'il s'agit de son histoire de famille ou de l'existence de maladies personnelles.

Examinez le sujet dans une pièce fermée, mais bien éclairée, loin du bruit qui vous dérouterait dans votre auscultation et votre percussion. Si possible, placez le candidat à la lumière, de manière à voir sa figure, c'est le meilleur temps pour le physionomiste de juger et d'apprécier l'apparence générale, le faciès, de noter les indications de sobriété ou d'intempérance et les caractères d'une bonne santé: d'examiner la démarche, les gestes, le trouble de la voix; la vue, l'expression de la figure; les manières, le maintien, et ces mille et un autres petits détails qui n'échappent pas à l'observateur averti. Dans ces observations l'on y trouve toujours quelque chose d'intéressant. Le médecin tiendra compte de la charpente, de la station et des proportions du sujet. Si ce dernier est gras, large et pesant, cette disproportion est-elle due à une surabondance de graisse, de muscles ou d'os. S'il est petit et frêle, sera-ce à cause d'une débilité générale ou dû à un manque de vitalité. Jetez un coup d'oeil rapide sur la figure. Celle-ci est-elle pâle ou congestionnée, les sourcils sont-ils bombés, les yeux chassieux; la pupille de l'oeil contractée ou dilatée outre mesure, les mouvements de la face et de la bouche, nerveux, les jointures des doigts ankylosées, les ongles pâles et ronds. Si vous pouvez lui serrer la main, faites-le; vous rencontrerez peut-être une main moite et froide, signe de dépression physique ou une main ferme qui caractérise la vigueur et la volonté. Défieez-vous de celui qui se présente avec des habits malpropres ou dans une tenue négligée, vous aurez souvent là un paresseux ou un intempérant. Un autre se présentera recouvert pesamment de flanelle ou d'habits épais durant la chaude saison; celui-là craint avec raison les maladies du poumon. J'ai découvert une fois une incontinence d'urine par une odeur forte qui s'exhalait du pantalon.

Dans certain cas, il est bon de considérer la position financière de l'assuré. Celui qui gagne un salaire minime peut difficilement se permettre le luxe d'une assurance élevée. Il est de toute importance que l'occupation, le métier, le genre d'affaire du sujet soient déterminés en termes précis. Evitez les ambiguïtés, telles que journaliers, commis, agents, marchands, etc. Il y a des occupations prohibées par les règlements de notre société, mais il y en a d'autres qui, tout en n'ayant pas un caractère très sérieux, compor-

tent des dangers dans certains détails. C'est pourquoi il faut être explicite dans la désignation du travail journalier du candidat. Ainsi, lorsque le sujet est électricien, demandez-lui combien de volt il manipule ordinairement. S'il est architecte, si ses inspections l'exposent à des dangers, surtout dans les hautes constructions. Vous trouverez souvent un hôtelier désigné sous le nom de commis.

N'examinez jamais un sujet après un repas copieux ou une marche forcée. Demandez lui d'enlever ses vêtements au moins jusqu'à la ceinture, sans toutefois négliger de faire un examen attentif de la partie inférieure du corps. Il est impossible de faire une bonne percussion et une auscultation complète, à moins que le thorax soit complètement libre de toute étreinte. Lorsque le sujet est découvert, jetez un coup d'oeil d'ensemble sur la poitrine, le dos et les bras. Un confrère me racontait avoir observé des piqûres de la seringue hypodermique. Il en avait conclu avec raison qu'il avait devant lui un morphinomane.

Si d'un côté il faut prendre toutes les précautions et ne pas négliger les moindres détails, il ne faut pas tomber dans l'exagération au point d'intimider le candidat et le mettre dans l'impossibilité de pouvoir subir l'examen. Il ne faudra pas l'énervier par le ton brusque de l'interrogation et par des apparences qui le portent à croire qu'il subit un procès plutôt qu'il ne se voit inviter à faire une déclaration franche et honnête sur son état physique actuel et sur son histoire de famille. D'un bon sujet l'on en ferait un mauvais.

Inutile pour moi de mentionner que pour aucune considération l'on ne doit faire des examens de complaisance. Il est arrivé, mais rarement, qu'un médecin ait eu à examiner un confrère et que ce dernier ne se faisait pas scrupule de remplir lui-même toutes les questions de l'examen et de demander au médecin-examineur d'apposer sa signature à ce document. Un tel examen est tout à fait irrégulier. La déontologie médicale ne saurait permettre un tel oubli de ses devoirs.

Il est une autre circonstance qui se produit parfois, mais contre laquelle il est bon d'être en garde. Je veux parler de la substitution d'un sujet pour un autre. L'on a découvert, il y a quelques années, une conspiration gigantesque par laquelle plusieurs compagnies d'assurance et sociétés mutuelles ont été fraudées. Ces cas arrivent le plus souvent dans les grands centres et il est bon à l'occasion d'y apporter la vigilance voulue.

Après avoir terminé vos observations extérieures, vous devez procéder à poser au candidat les questions exigées par la formule de l'examen médical.

Toutes les questions doivent être lues au candidat et seules les réponses données doivent être écrites à l'encre, sur la formule d'examen. Chaque question doit recevoir sa réponse particulière. Sans doute, le médecin-examineur doit aider le sujet à répondre, mais dans aucun cas, il ne peut amoindrir ou aggraver la teneur de la réponse qui lui est faite. Si toutefois la réponse est ambiguë ou que personnellement le sujet ne peut convenablement donner les détails nécessaires, qu'il soit référé, pour plus amples informations, soit à quelques membres de la famille ou, ce qui est préférable, au médecin traitant.

Ne craignez pas d'accabler le médecin-revi-

seur de détails trop nombreux; c'est le seul moyen de faciliter sa tâche. Si vous voulez que ce dernier puisse se prononcer d'une manière intelligente, il lui faut des réponses claires, précises, non seulement sur l'état actuel du sujet, mais sur ses antécédents, sur la nature et les conséquences des maladies antérieures, en un mot, tout ce qui peut avoir de l'importance sur la valeur physique, morale et intellectuelle du candidat, aussi bien que sur la tare héréditaire que peut présenter son histoire de famille.

Certaines questions peuvent paraître de peu d'importance. Veuillez croire, cependant, qu'elles ont leur raison d'être et qu'elles ne font pas partie de l'examen médical dans le but de remplir un espace. Ce n'est qu'après mûre réflexion qu'elles ont été intercalées dans l'examen, et leur présence nécessite une réponse.

Ecrivez lisiblement les réponses qui vous sont données; évitez les ratures; toutes corrections ou rectifications doivent être initialées et aucun changement ne peut être fait dans l'examen médical sans la connaissance et le consentement du candidat. En agir autrement serait commettre un faux.

Après avoir complété les parties de l'examen se rapportant aux déclarations personnelles et à l'histoire de famille du candidat, n'oubliez pas de lui relire le tout afin de constater s'il n'y a pas des erreurs ou des omissions, et surtout dans le but d'empêcher le sujet de plaider ignorance de ses déclarations. Certains assurés m'ont déjà déclaré que non seulement ils n'avaient jamais donné telles réponses, mais que semblables questions ne leur avaient jamais été posées. Cependant leur signature apparaît au bas de ces documents. Quelle serait leur position vis-à-vis de la loi s'il arrivait une contestation.

Lorsque le candidat admet que les réponses données sont consciencieusement vraies, faites lui signer le tout. Dans le cas d'incapacité de signer, faites apposer une croix entre le dernier prénom et le nom.

Les déclarations personnelles et l'histoire de famille de l'assuré étant terminées, le médecin-examineur entre alors dans un rôle plus particulier. Il s'assure par l'examen du sujet si ce dernier remplit les conditions d'un bon risque. Pour arriver à ce résultat il a à sa disposition, la percussion et l'auscultation qui doivent se pratiquer dans tous les cas, quelle que soit l'apparence favorable du candidat. C'est par ce moyen qu'il

découvrira les traces de maladies antérieures ou les symptômes de maladies organiques. Je ne veux pas, présentement, entrer dans les détails du certificat médical, mais je ne saurais pas insister auprès de nos médecins sur l'importance d'un certificat médical, honnête et consciencieux.

N'oubliez pas que le médecin reviseur base sa décision, en grande partie, sur les renseignements qui lui sont donnés tant sur les déclarations personnelles et l'histoire de famille que sur l'examen du sujet et le rapport que lui en fait le médecin-examineur. Si l'intérêt individuel est en jeu, il ne faut pas oublier que le succès matériel d'une institution dépend de la décision qui sera prise. A cette fin, s'il s'élevait une doute, il faudra en toute circonstance en donner le bénéfice à l'assureur plutôt qu'à l'assuré.

(A suivre)

Dr Théo. Cypihot.

M. Cypihot.

Nous empruntable histoire de qu'à quel degré vent descend inconsciemment de Dieu.

On est accouges, personnes res. Il est bon les mortels, un placable loi du sort est digne d' Telle histoire dont le destin de larmes aux frances des autr

Mme Lejeune une des plus bri jour, en "faisant jambe gauche. C hospice d'Ivry, ayant refusé de

Quelques ann venue que perso nuya de la vie

ieux coeur, au Comme elle av un beau matin e elle envoya quer dire à l'immeub ou gouvernement l Son fils! Il y airait l'embrasser ire sa peine d' étrangers, des in jamais un mot d' asses qu'elle lui lorsqu'il était enf

Après un long mit par aboutir marcher ni méme cocher de la tr que fit sans hérit de tant de détresse eustes le pauvre veilles hardes qu couchée dans ses porta sous le ve Une jeune femm moment.

—Qu'est ce que apercevant le p —Ça, c'est une trop, avec un rire poser?

Du fond des har confirma: —Qui, ma bru, are mari; où est

Mais une barre le front tétu d —Non, mais des trouille", mon bon chi. Allons, hous que ça! Du re et puis, il y serait qu

Quelque chose cor angit des loques, amissant, se hâta Il reposa son farc M. Cypihot et demanda:

LAMENTABLE HISTOIRE

Nous empruntons à l'*Echo de Paris*, la lamentable histoire qu'on va lire et qui montre jusqu'à quel degré d'ingratitude et de brutalité peuvent descendre certains enfants qui, peut-être inconsciemment, attirent sur eux les malédictions de Dieu.

On est accoutumé de dauber sur les concierges, personnes parfois tyranniques et atrabillaires. Il est bon qu'on apprenne que, comme tous les mortels, ils sont, eux aussi, soumis à l'implacable loi du malheur et qu'il en est dont le sort est digne d'apitoiement sincère.

Telle histoire de cette pauvre Mme Lejeune, dont le destin tragique est bien fait pour tirer des larmes aux gens les plus endurcis aux souffrances des autres.

Mme Lejeune était, il y a quelques années, une des plus brillantes concierges de Paris. Un jour, en "faisant ses escaliers", elle se cassa la jambe gauche. On l'emporta et elle fut admise à l'hospice d'Ivry, son fils, concierge rue Charlot, ayant refusé de la recueillir.

Quelques années se passèrent. La pauvre vieille que personne ne venait jamais visiter s'enuya de la vie et résolut d'aller réchauffer son vieux cœur, au foyer de ses enfants.

Comme elle avait réalisé quelques économies, un beau matin ensoleillé, le matin d'avant-hier, elle envoya quérir un taximètre et se fit conduire à l'immeuble parisien dont son fils et sa bru gouvernent la loge et les étages.

Son fils! Il y avait si longtemps qu'elle désirait l'embrasser! Elle allait enfin le revoir, lui dire sa peine d'être toujours seule avec des étrangers, des inconnus, des indifférents, sans jamais un mot d'affection, sans une de ces caresses qu'elle lui avait pourtant tant prodiguées, lorsqu'il était enfant!.....

Après un long parcours cahoteux, le fiacre s'arrêta par aboutir à sa destination. Ne pouvant marcher ni même descendre, la bonne vieille pria le cocher de la transporter jusqu'à la loge. Ce que fit sans hésiter le brave automédon, touché de tant de détresse. Il empoigna de ses muscles robustes le pauvre paquet d'os, de chairs et de veilles hardes qu'était sa cliente et, la tenant couchée dans ses bras comme un petit enfant, il la porta sous le vestibule.

Une jeune femme occupait seule la loge, à ce moment.

—Qu'est ce que c'est que ça? s'écria-t-elle apercevant le paquet.

—Ça, c'est une vieille maman, riposta le cocher, avec un rire bon enfant. Où faut-il la déposer?

Du fond des hardes, une pauvre voix cassée confirma:

—Oui, ma bru, c'est bien moi, la maman de votre mari; où est mon "feu" que je l'embrasse? Mais une barre de colère avait subitement fermé le front tétu de la belle-fille.

—Non, mais des fois!... Vous n'êtes pas la "belle-fille", mon bonhomme, jeta-t-elle au cocher qui, Allons, douste, remportez-moi ça, et plus vite que ça! Du reste mon mari n'est pas là; mais, il y serait que ce serait la même chose.

Quelle chose comme une plainte, un sanglot, un gémissement, et le cocher, indigné mais résigné, se hâta de faire demi-tour.

Il reposa son fardeau sur les coussins de sa loge et demanda:

—Où faut-il vous conduire, maintenant, maman?

La pauvre vieille toute sanglotante ne semblait plus savoir où elle en était. Pourtant une idée bizarre lui surgit de la cervelle, idée qu'on ne peut expliquer autrement qu'en pensant qu'elle voulait se trouver sur le passage de son fils quand il allait rentrer.

—Conduisez-moi sur le pont Neuf, à la statue d'Henri IV.

Non sans quelque surprise, le cocher obéit. C'était à deux pas. Arrivé à destination, il installa sa cliente sur un banc, juste au-dessous du sourire et de la barbe du bon roi Henri. Puis, réglé, il s'éloigna avec un soupir:

—Si c'est Dieu possible, la pauvre vieille!

La vieille, elle, pleurait toujours, tellement que des personnes s'amassèrent et qu'un agent finit par survenir. Après explications, il prit dans ses bras la femme aux cheveux blanc et, suivi de la foule, la porta à l'Hôtel-Dieu.

Là, on refusa de la recevoir, sous le prétexte qu'elle n'était pas malade. Très embarrassé, l'agent, tenant toujours la vieille — oh! bien léger, le fardeau! — s'en fut au commissariat de Saint-Germain-l'Auxerrois demander un avis et des ordres.

Au commissariat, on parla d'aller prévenir, d'aller chercher le fils.

Mais la vieille, désormais édiflée, s'interposa, et le coeur gros, les yeux pleins de larmes, déclara:

—Oh! c'est inutile, mon fils ne viendra pas. Et pourtant je ne demandais rien, je voulais seulement l'embrasser... J'ai tant peiné pour l'élever.

Et Mme Lejeune fut réintégrée à l'hospice d'Ivry, où jamais plus ne lui viendra l'idée de faire une fugue pour aller embrasser son enfant. Elle ne sortira plus que pour aller au petit cimetière tout proche, tout proche... où les douleurs des vieilles mamans s'endorment dans le coeur de la plus vieille, de la plus tendre des mamans: la terre.

ENCYCLOPEDIE

Il y a trois classes de nobles en Espagne: ceux qui ont la noblesse sans titre, et ils sont innombrables. D'après leurs "fueros" tous les Basques sont nobles, et cela en fait déjà un certain nombre. Il y a même des villes qui ont un titre de noblesse, comme en France on leur donne la croix de la Légion. La seconde catégorie est composée de gentilshommes qui ont un titre récent ou ancien, sans avoir la grandesse. Ce sont les titres de Castille. La troisième catégorie, très distincte des autres, est celle des Grands d'Espagne dont l'origine remonte au "Ricos hombres" des anciens royaumes, qui sont appelés Grands d'Espagne depuis Charles-Quint, et qui sont les pairs du Roi.

* * *

Sans remonter jusqu'à Louis XIV, il suffit de lire les romans de Balzac, dont on connaît la précision dans les détails, pour apprendre que, sous le règne de Louis-Philippe, un jeune homme pouvait être élégant et posséder groom et cabriolet avec un revenu de six mille francs (\$1,200). Aujourd'hui, le possesseur de cette fortune prend souvent le tramway et ses prodigalités consistent à voyager en première classe.

AIMEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES

Pourquoi le Christ avant de quitter la terre a-t-il prononcé ces paroles remarquables, promulgué cette loi sublime?

Parce qu'ayant poussé la pitié pour l'humanité jusqu'à mourir pour elle, pour son salut et sa réhabilitation, il a voulu lui indiquer le moyen d'adoucir son sort, de soulager ses infortunes.

Parce que si les hommes s'aimaient comme ils le doivent, ils ne passeraient pas une grande partie de leur vie à se rendre malheureux; on ne verrait pas sur la terre les souffrances et les crimes qui la désolent; l'injustice, la haine, la violence et la guerre n'y exerceraient pas leurs ravages. La paix, la douce paix régnerait au sein des familles et des nations, la charité mettrait partout l'aisance et le bonheur, l'humanité goûterait le bonheur des âges d'or, des printemps éternels.

L'on ne verrait pas l'extrême misère à côté de l'extrême richesse, Lazare en haillons mourant de faim à la porte du millionnaire; on n'entendrait pas les sanglots de la veuve et de l'orphelin, au milieu des chants bachiques de l'orgie; on ne verrait pas le capital et le travail aux prises tous les jours et à la veille de se dévorer dans des combats qui couvriraient la terre de ruines et de sang.

"Aimez-vous les uns les autres". — C'est à dire:

"Aidez-vous protégez-vous les uns les autres contre les misères de la vie, soyez bons, doux, patients, charitables, pardonnez beaucoup si vous voulez que l'on vous pardonne. Rendez les autres heureux, si vous voulez être heureux vous-mêmes.

L'avare, l'égoïste et l'ambitieux qui ne pensent qu'à eux ne sont pas heureux.

Un grand écrivain français se plaignait à un ami de n'être pas heureux, malgré ses efforts pour se procurer tout ce qui pouvait le satisfaire. Son ami lui dit: "Vous n'avez pas réussi à être heureux en ne pensant qu'à vous, essayez donc de l'être en pensant aux autres."

C'est la pensée du Christ exprimée d'une autre manière.

Evidemment, il y a des compensations pour ceux qui s'occupent du bonheur éternel ou temporel des autres. S'il n'y en avait pas, qu'est-ce qui soutiendrait leur courage au milieu des ennuis, des humiliations, des sacrifices?

Aimer les pauvres, les malheureux, les affligés, tous ceux qui souffrent est un devoir et aussi une garantie de paix et de bonheur pour la société. Par qui sont engendrées les révolutions? Par les mécontents, les pauvres, les malheureux, les affamés? Il est donc du devoir du riche, de l'homme d'Etat qu'il y en ait le moins possible.

Si le précepte divin était sincèrement mis en pratique, les déshérités de la fortune réclameraient sans jalousie, sans colère et sans exagération le salaire dû à leur travail, et les riches les leur accorderaient volontiers.

"Aimons-nous les uns les autres".

Toute la sagesse des philosophes et tout le bonheur de la famille, de la société, de l'humanité sont contenus dans ces paroles immortelles du Christ.

L.O.DAVID.

LE COLON

Savez-vous ce que c'est qu'un colon?

C'est une personne qui a entrepris le défrichement d'une terre vierge en vue de s'y établir.

Il est à propos, je crois, d'intercaler dans cette définition la note explicative suivante: et qui se voue corps et âme à cette âpre entreprise. En effet, celui qui défriche à contre-cœur, songeant à changer de situation n'a pas l'âme du colon. Ce n'est pas un vrai colon. L'ouvrier des villes qui songe sans cesse à s'en aller tôt ou tard sur une terre nouvelle, mais qui soit par manque de courage ou d'initiative, soit par un fâcheux concours de circonstances, diffère toujours la réalisation de son projet, possède bien l'âme du vrai colon, mais quand se fera-t-il le colon? Le vrai colon est donc celui qui défriche un lot avec goût, avec courage, avec fierté.

Le colon aime la terre.

J'admire celui qui aime la terre comme j'admire celui qui aime sa mère. Et la terre n'est-elle pas notre mère commune? C'est de son sein que vient le limon dont Dieu a fait le corps humain; c'est elle qui nous porte, qui nous nourrit et qui fournit, en un mot, tout ce qui est nécessaire à notre existence et à notre bonheur. Elle aime ses enfants. Pour eux, elle se laisse déchirer les entrailles, multiplie en nombre infini ses matrices fécondes qu'elle présente aux baisers du soleil et aux bienfaisantes pluies pour reproduire au centuple les grains de semence qu'elle a reçus. Elle ne demande qu'à produire. Le colon comprend tout cela.

Le joug de celui qu'on aime est doux et léger. Celui qui aime la terre ne se plaint pas de la dureté des travaux, et pour lui, les journées ne sont pas trop longues.

Il faudra, au contraire, modérer son ardeur, mettre un frein à son noble enthousiasme, et lui commander le repos. Le dimanche est pour lui le jour le plus long. Afin de charmer son ennui il visite son champ, observe les progrès de la germination, passe en revue son troupeau, et trace pour la semaine qui commence, un programme digne de son ambition. Tout cela se remplit de joie, d'espérance, et de fierté. Le soir il lui faudra aller faire part à son voisin de son contentement et de ses riantes perspectives, et recevra, en retour, de ce dernier, semblables communications. A cette heure paisible et tranquille, où dans un coin du salon, les amoureux se disent de tendres choses, écoutez les propos de ces braves pionniers, veillant au clair de la lune devant leurs maisonnettes.

Le colon est enfant de la nature.

La civilisation est une excellente chose, mais comme toute autre ici-bas, cette excellente chose a ses imperfections. Dans la recherche du beau, du bon, et du confortable, où en sommes nous rendus? On a dépassé le but, puis on a continué dans la même direction à de folles enjambées. La mode, les usages qui ont cours, la politesse, et beaucoup de coutumes établies ont des exigences absolument contraires à la santé, à la liberté, voir même au bon sens. Il est admis par les sages et les savants qu'on s'éloigne beaucoup trop du naturel. Je ne veux pas entrer plus loin sur ce terrain, n'ayant pour intention que de faire ressortir la sagesse du vrai colon, qui, sans être réfractaire, à une saine civilisation, reste fidèle aux lois du naturel, et ménage ainsi considérablement au profit de son bonheur et sa bourse et sa santé.

Le colon est religieux. Le grand oeuvre de la nature lui apparaît dans sa magistrale splendeur et ne lui permet pas d'en oublier l'Auteur. De plus, il sent toujours que tout dépend de Lui. C'est de Lui qu'il attend les fécondantes rosées, les jours ensoleillés, une germination favorable. Il craint Dieu et l'aime.

N'est pas colon qui veut. J'ose même dire que c'est un don. Heureux ceux à qui la Providence l'a fait.

J'ai toujours considéré que le bonheur dépend plutôt des dispositions intérieures d'une personne que des événements de la vie et des circonstances extérieures. C'est le cas du colon.

Le colon est paisible, heureux. Cette paix du colon résulte à la fois de ses dispositions intérieures et des circonstances qui accompagnent ordinairement sa vie. Le colon est généralement bon, doux, officieux, hospitalier, sans ambition déréglée, sans vaine préoccupation. Dans la région nouvelle où il s'est fixé, il poursuit humblement une superbe carrière dont les débuts sont ordinairement difficiles. Écoutez-le parler tout haut lorsqu'il se croit seul: "Eh bien, si Dieu me prête vie et santé, je vais voir se réaliser ce que j'ai toujours désiré: élever ma famille, et donner à chacun de mes enfants, un établissement convenable. Me voilà avec deux bons lots plus qu'à moitié faits. Je suis bien sûr qu'on dit maintenant: "Sais-tu que Jean vaut de l'argent. Arrivé ici avec une couple de cents dollars, on ne l'achèterait pas pour quatre mille dollars". Mon Joseph va bien. Avant longtemps, avec un peu d'aide, il sera bien établi. Son lot est joliment avancé. Ce pauvre Jacques n'est pas aussi vigoureux, je vais lui acheter un lot en partie défriché. Le voisin n'a-t-il pas offert le sien pour cinq cents dollars. Il y a bien une dizaine d'acres de faits, et il est bien bâti. Quant à mes filles, si cela continue, il ne nous en restera pas pour avoir soin de nous. Comme les filles trouvent facilement dans ce canton-ci! Et mon dernier, lui? J'ai le temps d'y penser. Mais parbleu..... il aura la terre paternelle."

DAMASE GAUTHIER.

PAGES CANADIENNES

Deux des plus belles pages de notre littérature sont celles-ci, que nous extrayons des discours prononcés par l'hon. P. J. O. Chauveau:

Le 18 juillet 1855, à l'occasion de la pose de la première pierre du monument des Braves, sur le chemin Ste-Foye, à Québec:

"Et ces guerriers eux-mêmes, s'il leur était donné de se lever de leur couche funèbre et de contempler ce jour aussi pur et brillant qu'était sombre le jour de leur combat; ces campagnes aussi riches, aussi heureuses qu'elles étaient alors désertes et dévastées; cette ville, alors en ruines, et qui florissant aujourd'hui dans les arts de la paix, se répand partout dans la vallée et déjà, sur le coteau, envahit jusqu'à leur sépulture, ce bassin splendide, cet "afouré d'eau bel et profond," comme disait Champlain, aujourd'hui couvert des vaisseaux de toutes les nations, au milieu desquels se trouve enfin un de ces vaisseaux français que nos pères attendaient avec tant d'angoisse à l'heure suprême; s'il était donné à nos miliciens d'entendre, après un siècle, parler français sur leur tombe, de voir, comme ils disaient naïvement, de voir "leurs gens,"

des uniformes français mêlés à des uniformes anglais, pour leur rendre hommage; de contempler leur religion et leur nationalité debout encore et respectés à côté de la religion et de la nationalité des conquérants, sous cette domination anglaise qu'ils redoutaient si fort, n'est-il pas vrai qu'ils demanderaient comme un faveur de vivre quelque temps auprès de nous?"

"Mais, non, guerriers que nous vénérons, vous avez payé votre dette à la patrie, c'est à nous de payer la nôtre. Votre journée est remplie, votre tâche laborieuse et sanglante est terminée; la nôtre à peine commence. Vous vous êtes couchés dans la gloire; ne vous levez pas! Pour nous, quels que soient nos aspirations, notre dévouement, notre courage, Dieu seul sait où et comment nous nous coucherons. Mais vous dormez en paix, sous les bases de ce monument, entourés de notre vénération, de notre amour, de notre perpétuel enthousiasme! Dormez! jusqu'à ce qu'éclatent dans les airs les sons d'une trompette plus retentissante que celle qui vous sonnait la charge, accompagnée des roulements d'un tonnerre mille fois plus formidable que celui qui célébrait vos glorieuses funérailles! Et alors tous, Anglais et Français, grenadiers, montagnards, miliciens et sauvages, vous vous levez tous, non pour une gloire comme celle que nous, faibles mortels, nous entreprenons de vous donner, non pour une gloire d'un siècle ou de plusieurs siècles, mais pour une gloire sans terme et sans limites, et qui commencera avec la grande revue que Dieu lui-même passera, quand les temps ne sont plus!"

ENCYCLOPEDIE

Tous les titres de noblesse norvégienne ont été abolis en 1821.

Au Japon l'âge d'une personne compte du 1er janvier suivant sa naissance.

A compter de cet été les télégraphes russes emploieront l'horloge de vingt-quatre heures, les chiffres de douze à vingt-quatre servant à indiquer l'heure de midi à minuit.

Le terrain des dix parcs publics de la cité de Londres coûta primitivement environ \$1,700,000. Leur entretien coûte annuellement \$37,500.

Les cartes de visite de l'empereur Guillaume sont probablement les plus grandes qui soient employées en Europe. Elles ne mesurent pas moins de quinze centimètres de long sur dix de large, environ 6 x 4 pouces.

Un savant déclare que le problème de la génération future sera de découvrir le moyen de ne pas geler. Bah! la génération présente l'aura résolu pour elle-même alors, puisqu'elle n'existera plus.

Il existe actuellement sur toute la terre 754 stations de télégraphie sans fils. Presque les deux tiers de ce chiffre, soit 467 stations sont du système allemand dit "Telefunken". Le système Marconi vient après et, bien loin derrière, l'application française de Forest, avec 72 stations réparties en France et en Amérique.

L'AL
LA SOCIÉTÉ
"L'AL"

7 Place d'Armes
TÉLÉ

OFF

S. G. Mgr P. B.
M. Chan. G. GAU

La Arsène Lavallée
Jos. Contant,
A. G. H. Béique
F. C. Laberge I.C.,
L. J. D. Papineau,
A. St-Cyr,
Théo. Cyphot M.D.
S. Beaudin C.R.,
Eug. H. Godin,
Ernest Brossard,
J. W. Michaud,
L. O. Dauray N.P.,
Fis Fautoux,

Département d
Chs Duquette,
Cam. Manseau,
G. H. Vaillancourt,

A. ST-CYR
HEURES DU B
Per
M. JODO

Parlez de l'Allia

La mutualité, c'
de la perte causée

Avez-vous déci
membre durant le

Quel sera l'effe
prochaine conven
éprouvés avoir

Faites compren
grutez, qu'une soc
exiger des taux ra
pour une protection

L'assurance sur
mis; elle n'a à lut
indifférence.

Les sociétés de
principalement aux
laborieux, économe
leurs, à quelque cl

Mettez-vous à l'o
sans retard.

Consultez de temp
de voir si vo
signés.

CERCLE

son assemblée d
a voté des remen
stitué du district
e, et les excellen
membres présent

L'ALLIANCE NATIONALE

CERCLE CHAMPLAIN, No. 108

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
"L'ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

7 Place d'Armes B. P. Boite 2172
Téléphone Bell Main : 2255

OFFICIERS GÉNÉRAUX

S. G. Mgr P. BRUCHESI, Président Honoraire
M. Chan. G. GAUTHIER, Aumônier

Bureau Exécutif

La Arène Lavallée C.R., Président Général
Jos. Contant, Anc. Prés. Général
A. G. H. Béique M.D., 1er V.-Prés. Gén.
F. C. Laberge I.C., 2em V.-Prés. Gén.
L. J. D. Papineau, Secrétaire Général
A. St-Cyr, Trésorier Général
Théo. Cypriot M.D., Médecin en Chef
S. Beaudin C.R., Aviseur Légal
Eug. H. Godin, Directeur
Ernest Brassard, Directeur
J. W. Michaud, Directeur
L. O. Dauray N.P., Directeur
Fr. Fauteux, Directeur

Département d'Organisation et d'Inspection:
Ch. Duquette, Inspecteur en Chef
Cam. Manseau, Inspecteur
G. H. Vaillancourt, Organisateur

Placements

A. ST-CYR, TRÉSORIER GÉNÉRAL
HEURES DU BUREAU: 11 1/2 A.M. A 12 1/2 P.M.
Percepteur (Art. 19a)
M. JODOIN, 7 PLACE D'ARMES
MONTREAL

CA et LA

Parlez de l'Alliance Nationale à vos intimes.

La mutualité, c'est la répartition sur les vivants de la perte causée par la mort.

Avez-vous décidé de présenter un nouveau membre durant le concours actuel?

Quel sera l'effectif de votre cercle lors de la prochaine convention et combien de délégués espérez-vous avoir?

Faites comprendre aux candidats que vous rețenez, qu'une société de secours mutuels doit exiger des taux raisonnables si elle veut accorder une protection efficace à ses membres.

L'assurance sur la vie ne compte pas d'ennemis; elle n'a à lutter que contre l'ignorance ou l'indifférence.

Les sociétés de secours mutuels s'adressent principalement aux pères de famille, aux hommes laborieux, économes, soucieux de l'avenir des leurs, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent.

Mettez-vous à l'oeuvre et recrutez vos candidats sans retard.

Consultez de temps en temps votre certificat afin de voir si vos bénéficiaires y sont bien signés.

○

CERCLE LAVAL, No 21

son assemblée du 26 décembre 1909, ce cercle a voté des remerciements à M. J. A. Paradis, substitut du district, pour la visite qu'il lui a faite, et les excellents conseils qu'il a donnés aux membres présents.

Ce cercle a tenu, le 14 décembre dernier, une assemblée des plus intéressantes. Au cercle Champlain, on y fait toujours bien les choses, sous l'habile direction des officiers, qu'il a su se donner et qui ont toujours à leur tête M. Joseph Rondeau, leur dévoué et digne président.

Tout récemment, M. l'abbé J. E. Pichette, chapelain du cercle, était nommé curé de la paroisse de l'Enfant Jésus, comté de Beauce. Cette nomination impose une séparation regrettable, c'est ce que les officiers et les membres du cercle ont tenu à témoigner à leur aumônier en cette circonstance. Aussi les membres étaient-ils réunis nombreux.

On y remarquait, entre autres, les confrères Jos. Rondeau, président, le Dr. Bédard, substitut, Addon Gingras, vice-président, J. N. Gingras, Sec. arch., J. E. Rondeau, Sec. fin., N. E. Papillon, trés., J. Blais, T. Rochette, O. Carrier.

Après l'expédition des affaires ordinaires, M. le président se leva pour informer l'assemblée de la décision épiscopale qui conférerait à l'abbé Pichette la direction spirituelle d'une paroisse importante, avec le titre de curé, puis il présenta, en termes bien sentis et appropriés, ses félicitations au nouveau titulaire. Se faisant l'écho de tous les membres présents, il le remercia cordialement des services qu'il a bien voulu rendre au cercle et à ses membres dans le passé, et il l'assura qu'ils garderaient toujours dans le cercle un heureux souvenir de son passage parmi eux. Il formula aussi des vœux pour le succès de la nouvelle mission qui lui était confiée. Enfin il exprime l'espoir que sous les auspices de M. le curé un cercle de l'Alliance Nationale serait fondé prochainement sous le vocable de l'Enfant Jésus. Il termina en offrant, comme témoignage de reconnaissance des officiers et des membres du cercle, un magnifique service à diner, comme faible tribut de leur gratitude pour les nombreux services qu'il a bien voulu leur rendre.

M. le chapelain prit ensuite la parole, il était visiblement ému et offrit au cercle ses plus sincères remerciements pour ce témoignage de bienveillance de leur part. Il a passé des soirées agréables au milieu des confrères du

cercle Champlain dont il se fait gloire d'être membre. Il assure l'auditoire qu'il conservera toujours en son coeur le souvenir des jours heureux qu'il a passés dans la paroisse St. Jean Baptiste et aussi dans le cercle Champlain, dont il entend continuer de faire partie.

En somme, soirée charmante, cordialité parfaite. Le cercle Champlain donne encore aujourd'hui aux cercles frères l'exemple du bon esprit qui doit animer les membres de l'Alliance Nationale en pareille circonstance.

CERCLE DE L'IMMACULEE-CONCEPTION

Conférence sur la Mutualité.

Jeudi, le 20 janvier dernier, avait lieu à Cookshire, sous les auspices du Cercle Immaculée-Conception, No 224, de l'Alliance Nationale, une conférence sur la "Mutualité"

Les officiers du Cercle s'étaient tous joints à leur digne président, M. C. A. Rousseau, pour faire de cette soirée, un succès.

On remarquait sur l'estrade, le conférencier, M. l'abbé O. Martin, curé de St-André de Sutton et M. le curé Nicol, de Scotstown, l'abbé Désève, de Bury, l'abbé Favreau, de Sawyerville, notre chapelain et digne curé, l'abbé J. D. O. Godin, aussi le Président du Cercle, M. C. A. Rousseau, le Substitut, P. G., P. A. Barbeau, M. Alfred Rousseau, ainsi que M. Isidore Dumont, de l'Ordre des Forestiers Catholiques.

Après une brillante ouverture par l'Orchestre Blanchard, l'habile conférencier prit la parole.

Il nous fit voir, en termes aussi clairs qu'éloquents, tous les avantages qu'il y a à faire partie des Sociétés Mutuelles, et en particulier, de l'Alliance Nationale. Il démontra, chiffres en main, la supériorité de celle-ci sur les autres Sociétés au point de vue financier. Après avoir gardé l'audience sous le charme de sa parole pendant plus d'une heure, le digne conférencier termina en insistant fortement sur la nécessité qu'il y a pour tout chef de famille et pour tout jeune homme d'appartenir à une société quelconque, mais particulièrement à l'Alliance Nationale, société qui représente si bien notre race canadienne-française.

La conférence terminée, il y eut déclamation de "La Grève des Forgerons", par M. Moïse L. Rousseau, secrétaire-financier et trésorier du

NECROLOGIE

No.	NOM	ADMISSION			Cercle ou B. P.	Date	Cercle Partic.	DÉCÈS		Médicin Examineur
		Age	Année	Mois				Le	à	
978	Chs. H. Blais	25	St. Hyacinthe	67	31-8-00	1000	6-9-09	35	Pneumonie	F. Ostiguy
979	Rév. J. Bte. Baril	45	St. Rémi No. 106		17-7-96	1000	6-10-09	61	Urémie	L. J. Trudeau
980	John Towner	48	Laval No. 21		27-6-06	1000	28-10-09	40	Occlusion intestinale	Jos. Girard
981	Alf. Bussièrre	23	Laval No. 21		24-11-07	1000	12-11-09	26	Tuberculose pulm.	Jos. Girard
982	Jos. Isidore Crépeau	18	St-Pierre No. 8		30-7-95	1000	12-11-09	32	Tuberculose pulm.	J. O. Feitras
983	Louis Claveau	48	Chicoutimi No. 140		7-2-02	1000	12-11-09	67	Anémie cancéreuse	J. R. Beauchamp
984	Rév. Olivier Leduc	19	St-Aimé No. 74		8-6-96	1000	15-11-09	68	Hémorrhagie céréb.	J. T. R. Latraverse
985	Séraphin Morin	29-6-05	St-Aimé No. 171		29-6-05	1000	14-11-09	23	Tuberculose pulm.	J. A. Rouleau
986	Maurice Morin	21	B. P. L. aux Sables 245		1-2-08	1000	24-11-09	52	Pleurésie chronique	J. T. Toulant
987	John Savard	49	Lachesnaye No. 166		28-9-08	1000	27-11-09	62	Hémorrhagie céréb.	Luc Lébel
988	Armand Lambert	39	LeGardeur No. 188		30-3-05	1000	30-11-09	83	Tuberculose pulm.	J. O. Lauriault
989	J. H. Guilbault	43	Mont-Royal No. 2		28-12-98	1000	1-12-09	65	Bright	J. C. Bernard
990	L. N. Moreau	19	Lachesnaye No. 166		18-12-94	500	3-12-09	58	Néphrite et urémie	J. U. Lalonde
991	Alph. Sabourin	32	Sacré-Coeur No. 6		31-10-06	1000	4-12-09	52	Syncope du coeur	J. A. Lapierre
992	Eliz. L'Écuyer	20-12-99	St-Aimé No. 118		20-12-99	500	8-12-09	42	Tuberculose pulm.	J. N. P. Trudeau
993	Simon Desmarçais	3-10-98	N.D. des Neiges No. 319		3-10-98	500	8-12-09	24	Pièvre typhoïde	J. A. Charette
994	Ernest Desrosiers	4-7-02	Maisonneuve No. 61		4-7-02	3000	11-12-09	59	Syncope cardiaque	L. Laviolette
995	Walter Champagne	12	St. Léonard No. 202		23-1-04	1000	20-12-09	24	Diabète	Jos. Ayoite
996	L. P. Méthot	39	Richelieu No. 102		30-6-98	1000	22-12-09	60	Pneumonie	H. C. Campeau
997	Alph. Marion	40	Mont-Royal No. 2		29-6-97	2000	22-12-09	32	Néphrite	L. N. Delorme
998	Alph. Marion	19	St. Charles No. 10		26-10-06	500	28-12-09	42	Néphrite	Art. Ferron
999	Eug. Tourangeau	12-11-95	St-Paul de G. Mère 165		12-11-95	1000	31-12-09	32	Absès du foie	S. J. Girard
1000	Pierre Martel	61	Champlain No. 108		8-7-01	1000	1-1-10	69	Apyxie	F. H. Bédard
1001	Willie Goulet	24	St-Rédouard No. 126		28-4-08	1000	1-1-10	24	Pièvre typhoïde	J. Lepron

Cercle, et audition d'un quatuor "Restons Français", par MM. J. D. Blanchard, Dr Boivin, H. Déglise, et Moïse Rousseau. Puis M. le Président ayant prié notre aimable chapelain d'adresser la parole, M. le curé s'en acquitta, comme toujours, d'une manière chaleureuse et cordiale.

Après quelques mots de remerciements de la part du Président, M. C. A. Rousseau, l'assemblée se dispersa aux sons de l'antienne royale, "Dieu sauve le Roi".

CERCLE SUSPENDU

Le Cercle St-Alexandre, No 309, est suspendu depuis le 1er février, pour défaut de transmission en temps requis, de ses rapports et remises de décembre 1909.

CONDOLEANCES

Des résolutions de condoléances ont été votées par les cercles suivants, aux personnes dont les noms suivent:

Cercle St-Arsène, No 327. — A. M. M. Gagné, à l'occasion de la mort de son frère.

Cercle Royal, No 267. — A. M. A. Drouin, S.F., à l'occasion de la mort de sa fille. A Madame H. Legault, à l'occasion de la mort de son mari. Cercle Jeanne d'Arc, No 53.— A Madame Eug. Paquette, à l'occasion de la mort de son mari. A. M. Dalbé Viau, à l'occasion de la mort de sa mère.

Cercle Leclerc, No 158. — A Madame D. Ferron, à l'occasion de la mort de son mari.

Cercle Olier, No 127. — Aux familles Léonardo Mazziota et Raoul Bastien, à l'occasion de la mort de ces derniers.

Cercle St-Valier, No 20. — A Madame J. H. Turgeon, et sa famille, à l'occasion de la mort de son époux.

Cercle Le Gardeur, No 188. — A la famille Armand Lambert, à l'occasion de la mort de ce dernier.

Cercle St-Luc, No 90. — A la famille Ephrem Marchand, à l'occasion de la mort de ce dernier.

ACCUSES DE RECEPTION

Ste-Christine, 29 Novembre 1909.

Au Secrétaire Général,
de l'Alliance Nationale,
Monsieur,

J'accuse réception de votre chèque montant de \$1,000 paiement du certificat dont feu Georges Witty était porteur.

Je vous remercie mille fois de la promptitude de que vous avez apportée dans le règlement de cette réclamation.

Votre toujours dévouée
Dame Vve GEORGES WITTY
Ste-Christine, Bagot, P.Q.

Fraserville, Qué., 29 décembre, 1909.

M. J. L. D. Papineau,
Secrétaire de l'Alliance Nationale.
Montréal.

Cher Monsieur,
J'ai remis hier soir à Madame John Savard, le chèque No. 10526, au montant de \$1,000, en paiement du certificat de dotation No. 17399, dont le dit John Savard était porteur, et je vous retourne ce certificat avec le reçu exigé par les règlements.

Madame Savard me prie de vous remercier de la promptitude avec laquelle vous avez réglé cette réclamation.

Bien à vous,

E. H. CIMON,
Sub. P. G.

CONSEIL GENERAL

Etat Financier
AU 31 DECEMBRE 1909

CAISSE DE DOTATION

Recettes	
Contributions, \$18,727.88. — Intérêts, \$9,084.22.	\$ 27,812.10
Balance,	963,154.56
	\$990,966.66

Déboursés

Bénéficiaires de... membres décédés, \$19,000.00	19,000.00
Invalides, \$25.00. — Pension, 70 ans, \$150.00.	175.00
Cse Gén. (5%), \$936.39. — Divers, \$17.87	953.76
Balance,	970,837.90
	\$990,966.66

CAISSE CENTRALE DES MALADES

Recettes	
Contributions, \$1,496.32. — Intérêts, etc., \$291.22.	\$ 1,787.54
Balance,	30,639.93
	\$ 32,427.47

Déboursés

Indemnités, \$1,619.93. — Remboursement, \$175.00	1,619.93
Divers, \$17.00 Cse Gén. (5%), \$74.82.	91.82
Balance,	30,715.72
	\$ 32,427.47

CAISSE D'EPARGNE DES CERCLES

Recettes	
Dépôts, \$571.89. — Intérêts, \$590.00.	\$ 1,161.89
Balance,	62,048.86
	\$ 63,210.75

Déboursés

Cercles,	63,210.75
Balance,	63,210.75

CAISSE GENERALE

Recettes	
Cse. Dot. and Mid. (5%),	\$ 1,011.21
Rétrib. \$149.00. — Drt. et Hon. \$188.00.	337.00
Revue, \$6.77. — Fournit. \$121.29.	148.06
Assee. Off. \$14.48. — Divers, \$101.19.	115.67
Balance,	\$ 1,591.94
	\$ 1,097.20

Déboursés

Poste, etc., \$116.09. — Papeterie, etc., \$57.04.	173.13
Loyer, \$125.00. — Salaires Emp. Bur., \$509.09.	734.09
Divers. (Bur.), \$37.95. — Off. Gén. (Rémun.), \$316.70.	354.65
Fournitures, \$163.00. — Revue, \$49.50	212.50
Organisation, \$64.30. — Propagande, \$352.63.	416.56
Inspection, \$274.94. — Enquêtes, \$126.56	401.50
Remboursement, \$43.00. — Divers, \$36.21.	79.21
Mobilier,	2,372.01
Balance,	317.13
	\$ 2,689.14

RESUME

Caisse de dotation, surplus,	\$970,837.90
Caisse des Malades, surplus,	30,715.72
Caisse d'Epargne, surplus,	63,210.75
	\$1,064,764.37
Caisse Générale, découvert,	1,097.20
	\$1,063,667.17

Placements de Fonds

Fabriques,	\$ 45,200.00
Municipalités scolaires,	52,030.77
Municipalités,	36,280.00
Prêts Hypothécaires,	912,186.50
Dépôt, Gouvernement, N. B.,	10,000.00
Banques Hochelaga, Provinciale et Nationale,	8,459.03
Cercles,	60.00
	\$1,064,216.30
Cercles, etc., Surplus remises,	549.13
	\$1,063,667.17

Attesté, à Montréal, 31 décembre 1909.

L. J. D. PAPINEAU,
Secrétaire-général.
ALFRED ST-CYR,
Trésorier-général.
Certifié correct.
O. BOURDON,
J. A. MIGNAULT, Auditeurs.

AVIS AUX MEMBRES MALADES

Formalités à remplir

AVIS DE MALADIE (formule No 5)

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 207, 202, 203 des statuts); lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire-général et doit être accompagné d'un certificat de médecin attestant la nature et cause de la maladie.

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matières; elle est aussi reproduite dans la plupart des livrets de reçus des membres, sur des feuillets imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livrets pour donner l'avis requis.

2-CERTIFICAT DE MEDECIN (formule No 5b)

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (205) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 301 et 303). Ceux qui négligent de fournir ce certificat tel que requis, sont déchus du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a invité à suivre ses malades et à être renseigné convenablement, au moins tous les mois, sur leur état de santé.

3-DECLAMATION (formule No 5a)

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée—et produire un certificat du Médecin (5b), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée—Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5c).

Le membre qui est inscrit à la Caisse Centrale des Malades et qui réside dans la paroisse où son cercle ou bureau de perception est établi, doit communiquer sa réclamation, à son cercle ou au Comité de Surveillance de son B.P. pour approbation, avant de l'adresser au Conseil Général.

4-ARTICLE DES STATUTS A CONSULTER.

(A) Pour Caisse locales des malades: 208, 208A, 207, 253, 254A à 264.
(B) Pour Caisse Centrale des malades: 247, 249, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

5-FORMULES (où se le procurer)

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lors que requis. Ils se font un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires. Les membres du bureau de perception doivent s'adresser au Secrétaire général. Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

ACCUSES DE RECEPTION

Hochelaga, Novembre 29, 1909.

Monsieur Papineau,
Secrétaire de l'Alliance Nationale,
Monsieur,

Je vous écris pour vous remercier d'avoir rempli vos obligations avec une aussi grande promptitude que vous l'avez fait à mon égard et je vous en suis très reconnaissant.

Je vous suis votre obligée,

Madame Vve C. Pilotte,
23 Hudon, Hochelaga

CARTES DE CERCLES

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Pour ce qui est des officiers, s'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

ABRÉVIATIONS. — Cl. signifie Cercle; Sb. P. G. Sec. Financier; Md.-E., médecin-examinateur. Le coût de l'insertion d'une carte est de \$1.00 par ligne ou partie de ligne d'imprimé.

No 1-CL. ST-JOSEPH, Montréal: Prés., Joseph card, 557 St-Antoine; Md.-E., G. Larin, 383 St-Denis; S. A. O. Bourdon, 201 Versailles; S. F. G. E. Clapin, 243B St-Martin; Réunions, 2e et 4e lundi, 8 hrs p.m. sous-sol, église St-Joseph.
No 3-CL. BEAUHARNOIS: Jos. Fortier, S.A.; André Leduc, S.F. Réunions, 2e mardi, 8 hrs p.m. Salle Vac ou
No 5-C. VILLE MARIE, Montréal; S.A., Ed. Barlet, 2336 St-Jacques; S.F. D. Deschamps, 754 Rivard; S. J. Girard, Md.-E., 806 Dorchester O. Tél. U. 234.
Réunions 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m. salle Raby, 98 rue Fulford.

No 6-CL. Rév. F. L. T. J. Jolicoeur, S.F. 588 Champlain; S. A. Dufault, 784 O'Pléssis. Réunion St-Vincent de Paul

No 7-CL. ST-J. Jolicoeur, S.F. mercredi, 7 1/2

No 8-CL. ST-Nard, 1136 St-A. Hubert. Réunion Dionne, 784 St

No 9-CL. ST-Aldéric Boivin. Réunion le notaire Libers. No 10-CL. ST-Frère, S.A., N. 572 Centre. Réun.

No 12-C. ST-P. Langevin; J. P. G. Poirier, S. basit, Md.-E., 108 Réunions, 20 Joseph, 1822 No

No 13-CL. ST-L. J. E. La Fontaine, 3 h. p.m. 1345 St-J. 1345-CL. S.F. umanche, 1h. p.m. No 16-CL. ST-S. Smith; S.F. manche, salle Dou

No 22-CL. ST-Durbin, S. A. Arnier vendredi, 7h. No 24-CL. W. Perrot, S.A., W. dimanche 2 1/2 h. No 26-CL. L. Duchesneau; S.F. 7:30 hrs p.m., édifice 1345-CL. S.F. am. Gauthier, S. No 29-CL. HO

25 Darling, W. D. 34 merc., sb. p. No 31-CL. M. Amédée Dugas, P. Gilbert Forest, S.F. No 34-CL. SA. Duval, S.F., Leop. sale Monette, rue No 37-CL. COUN. S.F., Hon. Tetrault

No 42-CL. ST-V. 1203 Ste-F. 22 Fallu, Dr. F. ern. jeu. 8 h. salle No 44-CL. ST-L. oux, 909 de Mont St-Hubert. Keun. 10 71 rue Henri.

No 46-CL. RIGI. nles A. Desjardins, bureau J. A. Desjar. No 49-CL. JACQ. S. A. Assay, S.F. h. salle Union St. No 50-CL. ST-G. E. Sylvester; S. No 54-CL. ST-D. Dérome, S.F., et 7 hrs p.m., s. No 58-CL. STE. nis; S. F. N. Bédar. ers p.m., chez M. D. No 60-CL. SOUL. eroux, Cascades P. nier vendredi, sal

No 66-CL. LAFR. No 67-CL. ST-H. S. A., 7 St-Denis. No 68-CL. S. GRC. rme, P., 824 Ste-F. 10 Adam, Viauville. 3h. 3e lundi, 8 h.

No 72-CL. ST-BA. ain, Rév. Régis B. nis, Joseph Jolivoille. mantier; S.F., Ch.

No 78-CL. ST-JEA. No 79-CL. A. C. nis, 2e et 4e mercr. No 79-C. BOUR. neuve; T. E. 376

rine E. No 80-CL. PIERR. R. Shooner. Réun. No 82-CL. ST-CA. No 83-CL. S.F., et

No 84-CL. ST-JO. 7:30 hrs p.m. No 92-CL. ST-JO. hboncoeur; S.F., A

du mois, édifice I

L'ALLIANCE NATIONALE

Droits d'entrée pour devenir membre de "l'Alliance Nationale"

Pour certifiés de participation de \$ 500 \$ 0.50
" " " " " " " " " 1.00
" " " " " " " " " 2.00
" " " " " " " " " 3.00
Droit d'inscription à la Caisse des Malades 0.50
Honoraire d'examen médical 0.50

Tarif des contributions mensuelles pour un Certificat de dotation

Age à l'admission	\$ 500.00				\$ 1000.00				\$ 2000.00				\$ 3000.00			
	Ans	\$	\$	\$	Ans	\$	\$	\$	Ans	\$	\$	\$	Ans	\$	\$	\$
15	0.55	1.10	2.20	3.30	37	1.05	2.05	4.10	6.15							
19	0.55	1.10	2.20	3.35	38	1.10	2.15	4.30	6.45							
20	0.55	1.10	2.20	3.40	39	1.15	2.25	4.50	6.75							
21	0.55	1.15	2.30	3.45	40	1.20	2.31	4.70	7.05							
22	0.60	1.15	2.30	3.50	41	1.25	2.45	4.90	7.35							
23	0.60	1.20	2.40	3.60	42	1.30	2.55	5.10	7.65							
24	0.60	1.20	2.50	3.70	43	1.35	2.70	5.40	8.15							
25	0.60	1.25	2.60	3.85	44	1.40	2.85	5.70	8.55							
26	0.65	1.30	2.70	4.00	45	1.50	3.00	6.00	9.00							
27	0.65	1.35	2.80	4.15	46	1.60	3.20	6.40	9.60							
28	0.70	1.40	2.90	4.30	47	1.70	3.40	6.80	10.20							
29	0.70	1.45	3.00	4.45	48	1.80	3.60	7.20	10.80							
30	0.75	1.55	3.10	4.65	49	1.90	3.80	7.60	11.40							
31	0.75	1.60	3.20	4.80	50	2.00	4.00	8.10	12.15							
32	0.80	1.65	3.30	4.95	51	2.15	4.30	8.60	12.90							
33	0.85	1.70	3.40	5.10	52	2.30	4.60	9.20	13.80							
34	0.90	1.80	3.60	5.40	53	2.50	4.95	9.90	14.85							
35	0.95	1.90	3.80	5.70	54	2.65	5.30	10.70	15.90							
36	1.00	1.95	3.90	5.95												

Tarif de contributions mensuelles pour un Certificat d'assurance au décès (vie entière)

Age à l'admission	\$ 500.00				\$ 1000.00				\$ 2000.00				\$ 3000.00			
	Ans	\$	\$	\$	Ans	\$	\$	\$	Ans	\$	\$	\$	Ans	\$	\$	\$
15	0.45	0.90	1.80	2.75	37	0.80	1.65	3.30	4.95							
18	0.45	0.90	1.85	2.85	38	0.85	1.70	3.40	5.15							
20	0.45	0.95	1.90	2.95	39	0.95	1.75	3.55	5.35							
21	0.50	0.95	1.95	2.90	40	0.90	1.80	3.70	5.55							
22	0.50	1.00	2.00	3.00	41	0.95	1.90	3.85	5.75							
23	0.50	1.00	2.05	3.10	42	1.00	2.00	4.00	5.95							
24	0.50	1.05	2.10	3.25	43	1.05	2.10	4.20	6.25							
25	0.55	1.10	2.20	3.30	44	1.10	2.20	4.40	6.55							
26	0.55	1.10	2.25	3.40	45	1.15	2.30	4.60	6.85							
27	0.55	1.15	2.30	3.50	46	1.20	2.40	4.80	7.15							
28	0.60	1.20	2.40	3.60	47	1.25	2.50	5.00	7.45							
29	0.60	1.25	2.45	3.70	48	1.30	2.60	5.20	7.80							
30	0.65	1.30	2.55	3.85	49	1.35	2.70	5.45	8.20							
31	0.65	1.35	2.65	3.95	50	1.40	2.85	5.70	8.60							
32	0.70	1.40	2.75	4.10	51	1.50	3.00	6.00	9.00							
33	0.70	1.45	2.85	4.25	52	1.55	3.15	6.30	9.45							
34	0.75	1.50	2.95	4.40	53	1.65	3.30	6.65	9.95							
35	0.75	1.55	3.05	4.55	54	1.75	3.50	7.00	10.40							
36	0.80	1.60	3.15	4.75												

MALADIE

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, d'après leur âge à l'inscription.

Age	Taux	Age	Taux	Age	Taux	Age	Taux
18	35	28	40	37	46	46	59
19	36	29	41	38	47	47	62
20	36	30	41	39	48	48	65
21	37	31	42	40	49	49	70
22	37	32	42	41	50	50	75
23	38	33	43	42	51	51	80
24	38	34	43	43	52	52	85
25	39	35	44	44	53	53	90
26	40	36	45	45	54	54	1.00

Une légère cotisation mensuelle est imposée par le cercle pour couvrir ses frais d'administration, tel que loyer, etc., et pour payer \$1.00 par année pour chaque membre au Conseil Général.

Beaudin, Loranger, St-Germain & Guérin

AVOCATS
54 Rue Notre-Dame Est
Imp. "La Patrie"

BENEFICES

Accordés par l'Alliance Nationale

INDEMNITE.—1^{er} de \$5. par semaine, pendant 20 semaines par année. Maximum \$400 dans chaque cas.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION

1.—Certificat d'assurance au décès (vie entière)

(a) CAPITAL-HERITAGE.—Au décès du sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat dont il sera alors porteur.

(b) INDEMNITE AUX INVALIDES.—Un membre porteur d'un certificat d'assurance au décès (vie entière), qui se retire de l'association après 10 ans de sociétariat, peut recevoir un certificat de participation acquiescés représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation. Celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquiescés égal au montant qu'il a payé à cette caisse; ce certificat est payable à ses bénéficiaires ou héritiers à son décès.

2.—Certificat de Dotation

(a) CAPITAL-HERITAGE.—Au décès d'un sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat de dotation dont il sera alors porteur.

(b) INDEMNITE AUX INVALIDES.—Les membres frappés d'invalidité absolue, aux termes des Statuts, reçoivent la moitié de leur certificat de dotation; le solde étant payable au décès du sociétaire ou lorsqu'il aura atteint l'âge de 70 ans.

(c) PENSIONS AUX VIEILLARDS.—Tout membre qualifié aux termes des Statuts qui aura atteint l'âge de 70 ans recevra annuellement un dixième du montant de son certificat de dotation.

(d) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUIES.—Un membre qui se retire de l'association après 10 ans de sociétariat peut recevoir un certificat de participation acquiescés représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation; celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquiescés égal au montant qu'il a payé à cette caisse.

(e) EXEMPTION DE CONTRIBUTIONS en faveur des membres qui sont âgés de 70 ans et qui sont porteurs d'un certificat de dotation.

Age d'admissibilité : de 18 à 55 ans.

Contributions à taux fixes, graduées d'après l'âge à l'admission.

L'Alliance Nationale

Capital de Réserve

Dans sa caisse de dotation, (assurance de vie)	30 Nov 1909	\$963,154.56
Dans ses caisses locales des malades,	au 1er Janvier 1909	203,412.12
Dans sa caisse centrale des malades	30 Nov. 1909	30,639.93

Total 1,197,206.61

Après 16 ans d'opération.

Effectif :—19,801 membres en règle au 1er août 1909.
Nombre de cercles en règle au 1er Janv. 1910 300
Nombre de bureaux de perception en règle au 1er Janvier 1910 116

FONDEE EN 1900

Banque Provinciale DU CANADA.

7 et 9 Place d'Armes, Montréal.

Président : M. H. Laporte,
Gérant Général: Tancred Bienvenu

Département d'Épargne ordinaire @ 3%
Certificat de Dépot @ 3 1/2%

L'Alliance Nationale dépose ses fonds à cette Institution.

Banque d'Hochebourg

MONTREAL

Capital autorisé : \$ 4,000,000

Capital payé : - \$ 2,500,000

Fonds de réserve et surplus \$23,000,000

Total de l'actif au delà de \$22,000,000

La Banque a QUATORZE bureaux dans la ville elle reçoit les dépôts d'épargne lesquels peuvent être retirés à volonté et sur lesquels elle paie 3% d'intérêt DEUX FOIS par année.

- No 248—C. S. EDMOND, Coaticook; Léon Trudeau, S. A.; Félix I. Lajoie, S.F., et T. Réun. 2e jeu., 7 p.m. chez M. le président, rue Child.
- No 251—CL. de La PELRIE, Rock Island; S.A., F. X. LeBlanc; S.F., Geo. Boisvert. Réunions, dernier dimanche, à midi
- No 255—CL. DU PLESSIS, La Patrie; S.A., Theod. Bernier; S.F., et T. Alb. Chamberland. Réunion. 3e lun. 7h. p.m., chez M. Chamberland.
- No 260—CL. MONT-CARMEL, St-Malo d'Auckland. S. A. Eusèbe Madore; S. F., J. O. Brodeur. Réunion. 3e dim après messe, chez M. C. Hébert.
- No 261—CL. ST-VECENT, Paqueteville, Co. Compton, S.A., S.F., et T. L. G. Garon. Réunions, 4e samedi, à 7.30 hrs, salle des Forestiers Catholiques
- No 263—CL. ARTHABASKA, Co. Arthabaska; S.A., A. A. Picher; S.F., et T. F. X. Lemieux. Réunions, 3e vendredi, 7.30 hrs p.m., à l'Hôtel-de-Ville.
- No 264—CL. STE-CLOTILDE, Ste-Clotilde d'Horton; S.A., Wilfrid Bergeron; S.F., Omer Lecompte. Réunion. 3e dim. 1h. chez le secrétaire-financier.
- No 265—CL. RIVIERE-A-PIERRE, Co. Portneuf; Wilbrod Voyer, S.A., S.F., et T. Réunion. dern. dim. 1 1/2 p.m., salle publique du Conseil
- No 267—CL. MONTRÉAL; Norbert Desjardins, 1404 Clark, S.A.; Alex. Drouin, S.F., 505 Bouv St-Joseph, Réunion. 2e, 4e ven. 8h. p.m., salle du collège, rue Fairmoir.
- No 276—CL. ST-CYRILLE, Co. Drummond; S.A., et S.F., J. F. Paré, N.P. Réunions, dernier dimanche, salle du notaire Paré, à 1h. a. m.
- No 277—CL. POINTE-CLAIRE, Co. Jac-Cartier; S. A., S.F., et Trés., J. P. Legault. Réunions, 4e mardi, 7.30 p.m., salle de l'Hôtel-de-Ville
- No 279—CL. BOSSUET, Knowlton, Co. Brome; S.A., L. A. Gingras; S.F., et T. L. Ledoux. Réunions, dern. dim., après grand-messe, des sacristie
- No 284—CL. ST-PRIME, Co. Chicoutimi; Aff. Vézina, S.A., et S.F. Réunion, 4e ven. à 8h., chez M. A. Vézina.
- No 286—C. S. JOVITE, Adr. Filion, S.A., Geo. Dury, S.F. Réunion. dern. dim. 11.30 h. a.m., salle P. Robert.
- No 289—CL. GRATON, Pawtucket, R. L. S.A., Arthur Alix, 26 Comstock; S.F., et T. N. L. Brouillette, 11 Quincey Ave. Réunions, 3e dimanche du mois, 2hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.
- No 290—CL. ST-WILBROD, Station Lebertville, Lac St-Jean, S.A., Nap. Hudon; S.F., Jos. Angers. Réunions 3e dimanche du mois, 1h. p.m., club St-Jean-Baptiste.
- No 294—C. CHAPLEAU, Labelle, Co. Ottawa, S.A., S. F. et T. Nap. Mariner. Réunion. der. dim du mois, à 7h., salle du Club Athlétique.
- No 295—CL. ST-ATAUL, Co. de Terrebonne, Rod. Dazé, M.D., S.A., S.F., et T. Réunion. dern. dim., 3 hrs, salle Forget.
- No 302—CL. OKA, comté des Deux-Montagnes; S.A., Adolphe Chéné; S.F., T. et Md.-E., J. W. Quimet. Réunion, 3e dimanche, 3 p.m., salle du Collège.
- No 305—CL. DUFOURNEL, L'Ange Gardien, Co. Montmorency; Prés. A. Tardif, Sam. Hutot; S.F., et T. Jos. Trudel. Montmorency Est. Réunions, dern. samedi, 7.30 hrs p.m., chef M. Wilf. Trudel.
- No 309—C. ST-ALEXANDRE, Co. Iberville; Germain Rattée, S.A.; Aug. P. Gosselin, S.F., et T. Réunion, 3. dim. après la messe, à la salle M. Aug. P. Gosselin.
- No 310—CL. ST-HUGHES, Co. Bagot; S.A., Wilfrid Melançon, N.P., S.F., T. et Md.-E., J. E. Michaud. Réunions, 1er dimanche, à l'issue de la messe, à la salle publique du village.
- No 311—CL. VILLERAY, Co. Hochebourg, Pierre Beauceau, 2611 Labelle; S.A., Jos. E. Roy, S.F., et T. 2473 Labelle. Réunion. 2e, 4e mer., à 8h. p.m., à la salle Raymond, 3163 St-Hubert.
- No 313—CL. BOURASSA, North Hatley, Co. Stanstead; L. L. Séguin, S.A., S.F., et T. Réunion. 3e dim. 2 1/2 h. p.m., chez M. E. Faucher.
- No 314—CL. PARENT, Lemoxville, Co. Sherbrooke; S.A., S.F., et T. L. A. Simoneau. Réunions, 3e dimanche à 11 1/2 hrs. a.m., à l'école du village.
- No 315—CL. ST-CHARLES BORROMÉE, Garthby Co. Wolfe; S.A., Clovis Tessier, S.F., et T., J. S. Poulin. Réunion. 3e ven. à 7h p.m., chez M. J. S. Poulin.
- No 316—C. COULONGE, Roxton Pond, Co. Shefford; Félix Larose, S.A., Jos. Fournier, S.F., et T. Réunion, 2e dim., après la messe, chez M. F. Larose.
- No 317—CL. SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER, Saint-Joachim, Co. Shefford; S.A., S.F., et T. R. Latour. Réunion. 4e dim., après la messe, chez M. R. Latour.
- No 318—CL. BASSARD, Dalhousie, N.B., S.A., A. J. LeBlanc, S.F., et T. Mathias Comeau. Réunion. 3e dim. à 4h. p.m., à la salle C.M.B.A.
- No 320—C. DUOUELE, Montréal; Ern. Charette, S.A., 729 Panet; J. T. Eug. Cardinal, S.F., et T., 504 St-Christophe. Réunion. 2e, 4e mer., 8h., 149 Berri.
- No 321—CL. D'AMOUR, Edmundston, N.B. S.A., René U. Beaulieu, S.F., et T., J. E. De Grâce. Réunions, 3e dimanche, à 1.30 p.m., salle Edouard Ouellet.
- No 323—CL. ARTHABASKA, Grand Falls, N.B., S.A., Ach. J. Bastille; S.F., et T. P. Lévasseur. Réunion. 3e ven., à 8 hrs p.m., chez M. Syl. Martin.
- No 325—C. MOREAU, St-Marc, Co. Verchères; Clovis O. Senecal, S.A., S.F., et T. Réunion. dern. sam., à 8h., salle publique.
- No 326—C. MONTMORENCY, Sault Montmorency, Co. Québec; Henri Huneau, S.A.; Jos. Quenneville, S. F., et T. Réunion. 3e dim. 11.15h. a.m., à la sacristie paroissiale.
- No 327—CL. ST-ARSENE, Montréal; Zén. Trempe, S.A., 887 St-Zotique; Jos. Beauvais, S.F., et T., 1955 Dufferin. Réunion. 2e, 4e mer., 8h., coin Ch. Colomb et Bélanger.
- No 328—C. MONTMORANT, L. P. Lasser, S.A., 1000 Van Horne, Art. Corbin, S.F., et T. 1110 Van Horne. Réunion. 2e, 4e mer., 8h., à l'école Ste-Madeleine, rue Blomfield.
- No 29—C. PONTEIL, Co. Marie; J. E. Raicot, S.A., S.F., et T. Réunion. 3e dim. 11.30hrs.
- No 300—C. DUCHAMÉL, Rapide de l'Original; Emile Lauzon, S.A., Alex. Gagnon, S.F., et T. Réunion. 3e lun. 7.30 h. à la salle publique.